

organismes sociaux



Mission Locale de Marseille



Monsieur Jean Claude GAUDIN
Président de la Mission
Locale de Marseille

Monsieur Dominique TIAN
Président Délégué de la Mission
Locale de Marseille

Marseille, le 30 octobre 2019.

Réf RAR : 1A 151 170 0386 8

Objet : Gestion immobilière sans aucune concertation des nouveaux locaux de l'antenne des 4, 5, 6 et 8^{ème} arrondissements.

Copie aux :

- Membres du Conseil d'Administration de la MLM
- Salariés de la MLM
- Inspection du Travail

Monsieur le Président,

En ma qualité de Délégué Syndical CGT de la Mission Locale de Marseille que vous présidez, je tenais à vous alerter à nouveau sur gestion immobilière concernant les locaux d'activité de l'antenne Castellane sur les 4, 5, 6 et 8^{ème} arrondissements, située au 67 avenue de Toulon 13 006 Marseille.

En effet, ces locaux ont fait l'objet de nombreuses saisines de notre part et votre Conseil d'Administration a été consulté à plusieurs reprises sur ce sujet.

Or, depuis la mi-octobre 2019, la politique de gestion immobilière mise en œuvre par la Direction Générale est inacceptable et malveillante à l'égard des salarié-es concernés. Aucune information auprès des instances représentatives du personnel, aucune projection organisationnelle, un management sans concertation préalable et une posture autoritaire qui laisse planer le doute sur les enjeux d'une telle précipitation auprès de vos services concernant la signature d'un bail de 9 ans pour la mise à disposition des locaux de l'école Pigier située 7 rue Jeanne Jugan dans le 4^{ème} arrondissement.

Le Syndicat CGT MLM : Convergence de Nos Talents Individuels, au service de notre Intelligence Collective MLM.

Pour notre part, en dehors de la méthode managériale que nous dénonçons, nous refusons catégoriquement la proposition de ces nouveaux locaux. En voici nos principales remarques :

- La localisation de ce lieu est excentrée pour couvrir le territoire d'origine entraînant une décision unilatérale de recomposition de la couverture géographique (retrait du 8^{ème} arrondissement, rajout du 12^{ème} arrondissement).
- Un seul Bus dessert l'accès au nouveau site et le métro le plus proche est à 15 minutes à pied.
- Ces nouveaux locaux (École Pigier actuellement) donnent sur deux accès : par le 7 rue Jeanne Jugan pour l'accès salariés et par le boulevard Aymé Boissy pour l'accès public. L'entrée publique débouche sur une impasse, entourée de pavillons résidentiels et les locaux cernés d'immeubles résidentiels.
- Quels sont les motifs de fermeture de l'école Pigier ? Locaux inadaptés...
- Le site est cerné de résidences avec une proximité des riverains et donc un risque élevé de nuisances avec par voie de conséquence des possibles plaintes des propriétaires mitoyens.
- Une faible lumière naturelle (pas de fenêtres, uniquement des hublots rectangulaires), certaines salles sans fenêtre, aucun espace extérieur privatif. La configuration du bâtiment donne un sentiment d'étouffement, une simple panne électrique par exemple et vous vous retrouvez dans une pénombre totale.
- Absence de consultation du maire de secteur des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements ni de sollicitation de sa part pour la recherche de nouveaux locaux sur son secteur.
- Le propriétaire actuel est membre du Conseil d'Administration de la MLM. Un soupçon de connivence qui ne fait pas bonne presse actuellement...
- Des locaux livrables soudainement et une précipitation inexplicable à obtenir la validation du Conseil Municipal dans sa séance du 22 novembre 2019.
- Pourquoi les salarié-es concernés sont-ils mis à l'écart ? À ce jour, aucun plan de locaux, aucun plan d'occupation n'a été présenté à l'équipe, aucune visite préalable à la décision n'est prévue, aucune visite. Il s'agit donc bien d'un choix unilatéral de l'employeur ?
- Les prérogatives du Comité Social et Économique de la MLM sont une nouvelle fois bafouées (non-respect des procédures d'information / consultation). Pourquoi cette méthode perdure-t-elle ? A-t-elle la validation du Conseil d'Administration ?
- L'option d'un bail sur 9 ans engage la ville de Marseille et la Mission Locale sur du long terme.

La seule visite organisée s'est tenue, après insistance du Délégué Syndicale CGT, dans la soirée de mardi 29 octobre 2019 de 18 h 00 à 18 h 45 (donc de nuit,... .)

Pour notre part, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Nous suggérons une alternative permettant de poursuivre la recherche de locaux plus adaptés :

1. Délocalisation des personnels de l'antenne actuelle sur les autres sites (comme cela s'est déjà produit en mai 2019) au terme du bail en cours.
2. Poursuite de la recherche de nouveaux locaux début 2020 en associant les personnels concernés.
3. Consultation et validation des locaux retenus en CSE.
4. Présentation du projet immobilier auprès des services de la ville et examen en séance d'un prochain conseil municipal.

Messieurs le Président et Président Délégué, le Syndicat CGT, majoritaire à la Mission Locale de Marseille, vous demande de ne pas valider ni soutenir cette méthode de management et ce projet de livraison de locaux. Parce que cette méthode porte en elle les germes d'une dégradation des conditions de travail des salarié-es et d'accueil, d'accompagnement des jeunes Marseillais (voir les conclusions de : l'Audite organisationnelle AMNYOS, de l'Enquête RPS de l'Inspection du Travail/DIRECCTE et de l'enquête de l'ANACT/ARACT). Notre syndicat se réserve le droit d'engager une poursuite auprès de la juridiction compétente et de préparer une riposte sociale contre de projet unilatéral de notre Direction Générale.

Nous insistons par cette présente, pour vous alerter sur ce risque psychosocial dont le facteur d'exposition lié au bien-être des salariés, à leurs conditions de travail est élevé. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Mission Locale de Marseille et Monsieur le Président Délégué, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Délégation du Personnel CGT MLM

Djoudi TAGUELMINT
Délégué Syndical CGT MLM

